Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260407-D_2026_4_10-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision :
D_2026_4_10

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

Objet : Désignation des membres de la commission "Vie locale et associative"

L' an deux mille vingt six, le mardi 07 avril à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 02 Avril 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Madame DU PENHOAT Catherine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Madame Camille COLINET

Vie des assemblées / Désignation de représentants / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22 ;
Vu la délibération D_2026_4_7 du Conseil municipal du 07 avril 2026 portant constitution des commissions municipales ;

M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, explique que suite à la création de la commission municipale « Vie locale et associative, enfance et affaires sociales », la désignation des membres de ladite commission s'effectue selon le principe de représentation proportionnelle au plus fort reste, afin d'assurer une représentation pluraliste de conseillers municipaux.

Il indique que la commission municipale « Vie locale et associative, enfance et affaires sociales » serait ainsi composée des membres suivants :

Commission « Vie locale et associative, enfance et affaires sociales »	
1 Président 11 membres	DAUTEL Christian (Président) BLAYO Annig COLINET Camille COLLE Gaël DU PENHOAT Catherine LE BRETON Marie-Pierre LE COZ Louise RIMBERT Ugo ROBIN Renée TANGUY Jean-Marc LE CUNFF Claire GUERNALEC Christian

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260407-D_2026_4_10-DE

M. Jean-Marc TANGUY propose également le principe de vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, sous couvert de l'approbation de l'ensemble du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Adopte le principe de vote à main levée pour la détermination de la composition de la commission « Vie locale et associative, enfance et affaires sociales »,
Approuve la désignation des membres de ladite commission cités ci-dessus,
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.**

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 07/04/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 02/06/2026